



LE PETIT GUIDE DES ASSOCIATIONS



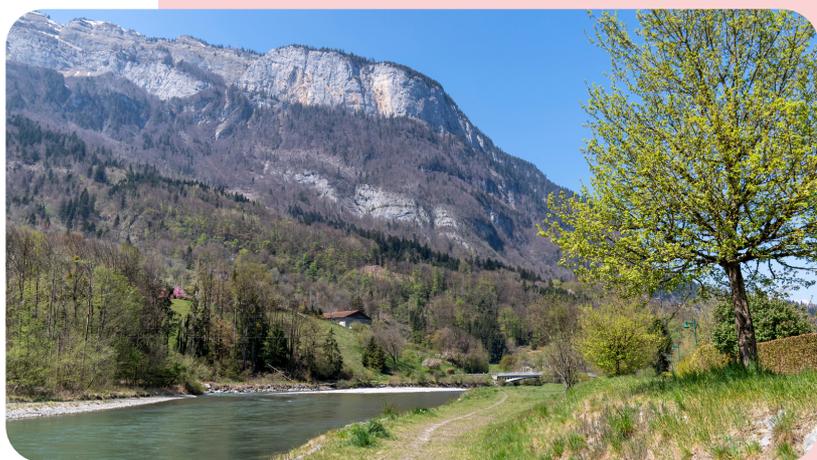


La municipalité soutient vos activités, vous faites vibrer le coeur du village ! N'hésitez pas à communiquer sur vos événements, nous sommes là pour vous accompagner dans votre comm' ! Nous sommes toujours ravis de vous compter lors de nos traditionnelles manifestations.

Magland, esprit village !

Sommaire :

- Communication
- Subventions
- Demande d'autorisations
- Réservation des salles



SITE INTERNET / FACEBOOK

Vous organisez un événement ? Le service communication peut créer un visuel que nous aurons le plaisir de publier sur la page Facebook et le site internet de la commune !

Vous pouvez également nous fournir votre propre visuel.



communication@magland.fr

juin 2023

Concert de l'Harmonie municipale

3 juin 2023



Concert de la Chorale "Bouche en Chœur"

Dimanche 4 juin 2023



Notre agenda



Workshop - Salsa et Bachata

10 juin 2023



Vide grenier de l'APAE du Chef Lieu

Dimanche 11 juin 2023



GRILLES

Vous pouvez utiliser les 2 grilles situées à chaque entrée de la ville au bord de la route départementale !

Les banderoles doivent être au format : **3 mètres x 1 mètre**

N'oubliez pas d'adresser au préalable votre demande à :



communication@magland.fr



PANNEAU LUMINEUX

Profitez d'une magnifique visibilité recto/verso en utilisant le panneau lumineux du bourg



Téléchargez le formulaire sur le site internet dans l'onglet "associations" et retournez le à :

→ communication@magland.fr



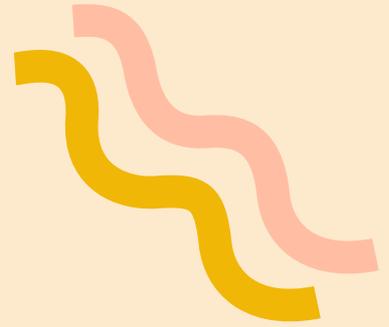
AFFICHAGE

6 panneaux d'affichage "CÔTÉ ASSOCIATION" sont mis à votre disposition dans la commune :

- Balme à côté de Super U
- Oratoire de la Tour Noire
- Tri sélectif de Gravin
- Tri sélectif du Val d'Arve
- Collecte de déchets de Oëx
- Place de l'Église (recto/verso)



MAGAZINE MUNICIPAL



La recette d'un bon article

Les ingrédients :

De 2 à 5 photos de bonne qualité, en pièces jointes et légendées

Rédigé sous format Word en police 12 1 page maximum

Pas de mise en page graphique

La préparation :



Étape 1 : Tout d'abord choisissez un thème différent de l'année précédente : retour sur un événement ; portrait d'un membre de l'association.

Étape 2 : Utilisez des données chiffrées, elles sont plus parlantes pour les lecteurs.

Étape 3 : N'oubliez pas de respecter les délais d'envoi de votre article.

→ communication@magland.fr



Quelques exemples



SUBVENTIONS



Mi-octobre vous trouverez le formulaire de demande de subventions sur le site internet de la mairie dans l'onglet "associations"

Après l'avoir rempli vous pourrez le retourner à
→ comptabilite@magland.fr

DEMANDE D'AUTORISATIONS

Vous avez besoin de demander une autorisation :

- débit de boisson
- demande de matériel
- demande d'affichage
- vente au déballage
- utilisation du domaine public



Téléchargez le bon formulaire sur le site internet dans l'onglet "associations" et retournez le à :

→ mairie@magland.fr

 **MAGLAND COMMUNE TOURISTIQUE**
Station de Flaine

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Nom du déclarant : _____
 Dénomination sociale : _____
 Nom du représentant légal ou statutaire : _____
 Adresse : _____
 N° SIRET : _____ Mail : _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Nom de la manifestation : _____
 Lieu : _____ Date : _____

→ Joindre une photocopie d'une pièce d'identité (obligatoire)

Caractéristiques de la vente au déballage :
 Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : _____
 Marchandises vendues : neuves occasion
 Nature des marchandises vendues : _____
 Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) : _____
 Date de début de la vente : _____ Date de fin de la vente : _____
 Durée de la vente (en jours) : _____

Engagement du déclarant :
 Je soussigné(e), _____, auteur de la présente déclaration, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R.310-8 et R.310-9 du code de commerce et R. 321.9 à 12 du code pénal.

Fait à _____ le _____
 Signature _____

Rapports réglementaires :
 Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

Cette demande doit être retournée à l'adresse mail suivante : mairie@magland.fr

 **MAGLAND COMMUNE TOURISTIQUE**
Station de Flaine

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVREURE D'UN DÉBIT DE BOISSONS ALCOOLISÉES

Nom de l'organisme demandeur : _____
 Nom du représentant légal de l'organisme demandeur : _____
 Adresse : _____
 Responsable de la manifestation : _____ Mail : _____
 Téléphone : _____
 Nom de la manifestation : _____
 Lieu : _____
 Numéro et date de l'agrément jeunesse et sports : _____
 (obligatoire pour les débits de boissons organisés dans une enceinte sportive)

Je sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons alcoolisées*
 Début : le _____ à _____ heures
 Fin : le _____ à _____ heures

Fait à _____ le _____
 Signature _____

Rapports réglementaires :
 art. L.3334-2 du code de la Santé Publique : dans la limite de cinq autorisations annuelles par association
 art. L.3335-4 du code de la Santé Publique : dans les équipements sportifs, uniquement pour les associations agréées jeunesse et sports, dans la limite de 10 autorisations annuelles, limitées à 48 heures
 art. L.3342-14 du code de la Santé Publique : la vente et la distribution de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs

1er groupe : boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat. PAS D'AUTORISATION NÉCESSAIRE

Le 2ème groupe est intégré au 3ème groupe

* **3ème groupe :** boissons fermentées non distillées et vins doux naturels, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis, muscat, jus de fruits comportant jusqu'à 3° d'alcool, vin de liqueurs, apéritif à base de vin, liqueur de fruits comprenant moins de 18° d'alcool

Cette demande doit être retournée à l'adresse mail suivante : mairie@magland.fr

RÉSERVATION DE SALLES

Salle des fêtes :

Vous avez 4 options de réservation pour la salle des fêtes :

- salle des fêtes complète : 300 personnes max
- grande salle et espace buvette : 300 personnes max
- 1er étage et hall + buvette : 100 personnes max
- option cuisine



Grande salle



1er étage

Pour toute demande de réservation, téléchargez le formulaire qui se trouve dans l'onglet "salle des fêtes".

Autres salles communales :

- Dojo
- Gymnase de Gravin
- Ancienne bibliothèque
- ...

Pour toute demande de réservation, téléchargez le formulaire qui se trouve dans l'onglet "associations".





MAGLAND,

ESPRIT VILLAGE